



BILAN RÉSEAU AVIAIRE

—2022-2023—

FAITS SAILLANTS

Influenza aviaire hautement pathogène

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une maladie à déclaration obligatoire (MADO) à l'origine d'éclotions s'étant produites dans plusieurs pays européens, asiatiques et africains au cours des années 2020 et 2021. Toutefois, ce n'est qu'en décembre 2021 que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé le premier cas au Canada, détecté dans une ferme d'exposition de Terre-Neuve. Le virus était de sous-type H5N1 et correspondait à la lignée eurasiennne qui circulait en 2021 en Europe.

En 2023, 29 cas ont été dénombrés au Québec en comparaison de 23 en 2022, pour un total de 52 lieux infectés (infected places ou IP) le 31 décembre 2023. De ces 52 cas, 44 touchaient des élevages commerciaux, 5 étaient liés à de petits élevages non commerciaux et 3, à des élevages de basse-cour. Le nombre d'oiseaux d'élevage qui ont péri de la maladie ou ont été euthanasiés au Québec en 2022 et en 2023 s'élève à plus de 1 060 000.

Les oiseaux sauvages sont reconnus comme étant des réservoirs naturels du virus. Les signes cliniques observés chez les oiseaux varient selon la vulnérabilité de l'espèce infectée. D'une part, les gallinacés (poulets, dindes, faisans, etc.) développent des signes cliniques sévères (léthargie, perte d'appétit, cyanose, etc.) menant rapidement au décès de l'oiseau. D'autre part, pour les ansériformes (canards et oies), les signes peuvent varier en sévérité allant d'un portrait asymptomatique à un plus sévère. Chez ces oiseaux, le taux de survie peut être plus élevé. Toutefois, dans les deux cas, les oiseaux excrètent le virus et sont des sources importantes de contamination.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) travaille en étroite collaboration avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), l'ACIA et les producteurs avicoles pour surveiller l'évolution du virus ainsi que prévenir et contrôler les infections. Il est essentiel que les différents

intervenants et les éleveurs de volailles maintiennent des mesures de biosécurité optimales, tant sur le plan des installations que sur celui de l'application de protocoles rigoureux. Tout signe clinique compatible avec l'IAHP doit, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une MADO, être immédiatement déclaré à l'ACIA (450 768 6763) et au MAPAQ (1 844 ANIMAUX) afin que des mesures de contrôle soient instaurées rapidement pour prévenir la transmission d'un élevage à l'autre.

Laryngotrachéite infectieuse, *Mycoplasma gallisepticum* et *Mycoplasma synoviae*

Le **21 juillet 2023**, un cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI), de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) et de *Mycoplasma synoviae* (MS) a été détecté dans un petit élevage commercial de volailles situé dans la MRC de Bécancour.

Ce cas a été décelé lors de l'inspection des oiseaux effectuée au moment de leur abattage. À l'examen *ante mortem*, le médecin vétérinaire responsable de l'abattoir a observé de l'abattement, des écoulements oculaires sévères, des écoulements nasaux séro-sanguinolents, de la dyspnée et des éternuements chez les oiseaux. Par conséquent, une déclaration à l'ACIA a été faite concernant une suspicion d'IAHP. Les oiseaux ont été retenus à la phase *ante mortem* le temps que des analyses PCR (amplification en chaîne par polymérase) pour la matrice de l'influenza aviaire (IA) donnent un résultat négatif. Les oiseaux du lot ont alors été abattus et des carcasses condamnées lors de l'abattage ont été soumises au Laboratoire de santé animale (LSA) du MAPAQ pour une nécropsie. Les lésions macroscopiques observées étaient des conjonctivites hyperhémiques et prolifératives sévères, une arthrite exsudative, des trachées légèrement épaissies avec sécrétions mucoides, de l'œdème pulmonaire, une péricardite et de l'aérosacculite thoracique. Les analyses PCR pour la LTI, MG et MS se sont toutes révélées positives.

Tous les oiseaux affectés ayant été abattus, le risque de transmission à d'autres élevages avicoles était faible au moment du diagnostic. Le propriétaire de l'élevage touché a collaboré avec l'EQCMA afin de retrouver un statut négatif, ce qui a été effectif le 27 novembre 2023.



Réalisé par D^{re} Roxann Hart et D^r Antony Bastien, médecins vétérinaires,
Direction de la santé animale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Mycoplasma gallisepticum

Un cas de MG a été détecté dans un élevage commercial de volailles situé dans la région de Lanaudière en **décembre 2022**. Une chute de ponte, remarquée chez 80 % des jeunes pondeuses, est le seul signe clinique ayant été observé. L'histopathologie d'une poule euthanasiée a révélé des éléments compatibles avec MG, alors qu'une analyse PCR positive a confirmé sa présence. Les mesures nécessaires ont été mises en place rapidement par le propriétaire de l'élevage en collaboration avec l'EQCMA et le MAPAQ. Le 7 septembre 2023, le site avait retrouvé son statut négatif.

Le **4 août 2023**, un cas de MG a été décelé dans un petit élevage commercial de volailles non contingenté de la région de la Capitale-Nationale. De l'abatement, de la mortalité et des sinusites ont été observés chez une faible proportion d'un lot d'oiseaux. Des carcasses ont alors été soumises au LSA du MAPAQ et les analyses PCR pour MG se sont révélées positives.

Selon l'emplacement et les caractéristiques de l'élevage, le risque de propagation de la maladie a été évalué comme faible. Le propriétaire a collaboré avec le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) et son médecin vétérinaire afin que les mesures adéquates soient prises pour contrôler le risque de transmission à d'autres élevages avicoles. Tous les oiseaux affectés ont été abattus au cours de l'automne 2023.

Atadenovirus A

Le 9 janvier 2023, un cas d'atadenovirus A ou d'adénovirus du canard de type 1 (DAdV-1) a été identifié dans un élevage de canards à la suite d'une nécropsie. Il s'agit du troisième cas reconnu dans les laboratoires du MAPAQ, le premier datant de 2019 et le deuxième, de 2020. Peu de signes cliniques ont été observés, mis à part une augmentation du nombre de condamnations en abattoir pour aérosacculite. Compte tenu des signes cliniques légers observés chez le canard, les trois cas diagnostiqués depuis 2019 ne sont probablement pas représentatifs de la prévalence de ce virus chez celui-ci. Le virus cause, chez les pondeuses, le syndrome de la chute de ponte, une maladie à notification immédiate en raison des pertes économiques importantes qu'elle engendre. Il est donc primordial d'éviter tout contact direct ou indirect entre les élevages de canards et ceux de poules pondeuses.

Enterococcus cecorum

Le nombre de diagnostics d'infection à *Enterococcus cecorum* (*E. cecorum*) chez les poulets à chair dans les laboratoires du MAPAQ a continué d'augmenter en 2022 et en 2023. Les signes cliniques observables sont surtout locomoteurs, ce qui entraîne un manque d'uniformité ainsi qu'une hausse de la sélection dans les élevages. Ces signes apparaissent surtout à partir de la deuxième ou troisième semaine d'âge et s'aggravent avec le temps. Une approche thérapeutique préventive est à privilégier, notamment par :

1. Un contrôle des conditions environnementales (température, humidité, qualité de l'air);
2. Un renforcement du système immunitaire par une vaccination correctement administrée pour la maladie infectieuse de la bourse (maladie de Gumboro);
3. Un programme de démarrage des poussins permettant de diminuer les différents stress (ex. : [Poussin Podium](#)).

En 2022, de nombreux cas positifs à *E. cecorum* étaient simultanément infectés par *Escherichia coli*. Ces deux bactéries agissent en synergie et produisent des biofilms difficiles à éliminer, surtout dans les lignes d'eau, ce qui leur permet de persister dans l'environnement. Il est donc important d'effectuer un bon lavage (détergent et détartrant appropriés) suivi d'une désinfection adéquate des lignes d'eau après un contact avec chaque lot d'oiseaux.



PROGRAMMES DE SURVEILLANCE

Surveillance du virus de l'influenza aviaire chez les oiseaux domestiques

La surveillance de l'influenza aviaire chez les oiseaux domestiques constitue l'un des volets de la surveillance intégrée de cette maladie. Tous les oiseaux de 14 jours et plus soumis à un laboratoire de santé animale du MAPAQ pour une nécropsie sont testés systématiquement par des analyses RRT-PCR pour la matrice de l'influenza aviaire (gène M1 de tous les virus de la grippe du groupe A [oiseaux et mammifères]). Toutefois, le programme permet aussi de tester les oiseaux de moins de 14 jours en cas de suspicion d'influenza aviaire.

En 2022, 2 317 analyses PCR (1 162 soumissions) pour la matrice de l'influenza aviaire ont été effectuées dans le cadre de ce programme de surveillance. Trois de ces soumissions ont révélé la présence du virus par des analyses RRT-PCR. Pour deux de ces trois soumissions, les analyses RRT-PCR H5 et H7 ont été négatives. Pour la troisième, l'analyse RRT-PCR H5 a été non négative, puis confirmée comme étant positive par l'ACIA, ce qui a conduit à la déclaration d'un nouveau lieu contaminé (IP).

En 2023, 1 016 soumissions ont donné lieu à 2 083 analyses PCR pour la matrice de l'influenza aviaire. Deux de ces soumissions ont révélé la présence du virus par des analyses RRT-PCR. Dans les deux cas, l'analyse RRT-PCR H5 a été non négative, puis confirmée comme étant positive par l'ACIA, ce qui a mené à la déclaration de deux nouveaux lieux contaminés (IP).

Surveillance du virus de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages

L'autre volet de la surveillance intégrée de l'influenza aviaire est la surveillance de cette maladie chez les oiseaux sauvages. Ce programme est mené conjointement avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. À cet égard, en cas de mortalité d'oiseaux sauvages, les citoyens sont invités à composer le 1 877 346-6763. Les oiseaux morts peuvent être recueillis, puis soumis à une analyse s'ils répondent à certains critères. La décision se prend notamment en fonction de la région, de l'espèce et du nombre d'oiseaux morts signalés.

En 2022, 933 oiseaux sauvages ont été testés pour l'influenza aviaire. Parmi ceux-ci, 349 cas étaient positifs ou présumés positifs pour l'IAHP H5N1. Plus de 30 espèces d'oiseaux ont été touchées, les oies des neiges, les bernaches et les eiders à duvet étant les espèces plus représentées. Il est à noter que plusieurs espèces d'oiseaux carnivores ou charognards ont été également affectées, ce qui soulève l'importance d'une gestion adéquate des mortalités d'oiseaux d'élevage.



En 2023, 419 soumissions ont été effectuées concernant des oiseaux sauvages pour un total de 526 oiseaux testés. Parmi ces soumissions, 47 se sont révélées positives et 10 ont été suspectées comme étant positives pour l'IAHP H5N1. De manière générale, en 2023, une plus faible proportion des soumissions étaient positives pour l'IAHP H5N1 en comparaison de 2022. De plus, une moins grande variété d'espèces a donné lieu à un résultat positif. En 2023, 12 espèces d'oiseaux ont été touchées en comparaison de plus d'une trentaine en 2022. Un autre changement observé en 2023 est que les corneilles figurent parmi les trois espèces présentant le plus souvent un résultat positif, avec les oies des neiges et les bernaches.

Surveillance des maladies aviaires d'importance dans les élevages de basse-cour

Le Programme de surveillance des maladies aviaires d'importance dans les élevages de basse-cour vise à détecter les cas suspects d'influenza aviaire, de maladie de Newcastle, de LTI et de mycoplasmoses (MG, MS, *Mycoplasma iowae*, *Mycoplasma meleagridis*) dans les élevages de basse-cour. Il offre des analyses PCR gratuites pour ces maladies.

En 2022, un total de **43 soumissions** ont été reçues dans le cadre de ce programme, dont 30 ont révélé des analyses PCR positives pour la LTI, MG, MS ou une combinaison de ces diagnostics. Ces soumissions ont

donné lieu, au total, à 9 diagnostics de LTI, à 14 diagnostics de mycoplasmoses à MG et à 28 diagnostics de mycoplasmoses à MS. Pour 60 % de ces 30 soumissions positives, une infection mixte était présente. Aucune de ces soumissions n'a conduit à un résultat positif pour l'influenza aviaire ou la maladie de Newcastle.

En 2023, un total de **38 soumissions** ont été reçues dans le cadre de ce programme, dont 28 (74 %) ont révélé des analyses PCR positives pour la LTI, MG, MS ou une combinaison de ces diagnostics. Ces soumissions ont donné lieu, au total, à 12 diagnostics de LTI, à 19 diagnostics de mycoplasmoses à MG et à 20 diagnostics de mycoplasmoses à MS. Pour 61 % de ces 28 soumissions positives, une infection mixte était présente. Aucune de ces soumissions n'a mené à un résultat positif pour l'influenza aviaire ou la maladie de Newcastle.

Ce programme de surveillance rappelle l'importance d'éviter d'entretenir des liens directs ou indirects entre les élevages commerciaux et les élevages de basse-cour ainsi que d'optimiser nos pratiques en matière de biosécurité.

SURVEILLANCE DES MALADIES DÉSIGNÉES PAR RÈGLEMENT

Le [Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes](#) vise à améliorer la rapidité d'intervention, lorsque cela s'avère nécessaire, pour préserver le statut sanitaire du cheptel avicole québécois et la santé publique. Il a aussi pour objectif de renforcer la surveillance de maladies endémiques préoccupantes pour la collectivité.

Dans le secteur aviaire, les maladies à déclaration obligatoire sont l'influenza aviaire hautement pathogène, la maladie de Newcastle (forme vélogénique), la pullorose (*Salmonella enterica enterica*, sérovar *Pullorum*) et la typhose aviaire (*Salmonella enterica enterica*, sérovar *Gallinarum*). Ces maladies doivent être déclarées à l'ACIA et au MAPAQ lors de suspicions cliniques. Au Québec, aucune autre MADO que l'IAHP n'a été signalée en 2023

Les autres maladies déclarables (maladies à notification immédiate et maladies désignées au palier provincial) sont :

- la laryngotrachéite infectieuse aviaire;
- le choléra aviaire (*Pasteurella multocida*);
- les mycoplasmoses aviaires;
- les infections à *Salmonella spp.*;
- le virus du Nil occidental;
- la chlamydiose aviaire (*Chlamydia psittaci*);
- l'encéphalomyélite aviaire;
- l'hépatite virale du canard;
- l'infection causée par le parvovirus de l'oie (maladie de Derzsy);
- la rhinotrachéite de la dinde et le syndrome de la grosse tête des poulets (méta-pneumovirus);
- le syndrome de la chute de ponte (adénovirus du canard de type 1).

Ces maladies doivent être déclarées par le directeur d'un laboratoire lorsqu'une épreuve réalisée dans celui-ci soutient la présence de la maladie, que ce soit par la détection de l'agent pathogène en soi ou des anticorps qui s'y rattachent.



BILAN DES NÉCROPSIES ET DES BIOPSIES

Cette section présente les données d'épidémiosurveillance obtenues à la suite des nécropsies et des biopsies effectuées dans les laboratoires du MAPAQ. Les soumissions proviennent des médecins vétérinaires praticiens qui constatent des problèmes de santé dans des élevages. Puisque les pratiques relatives à la soumission des échantillons peuvent varier, notamment selon les années, les régions et les maladies, ce bilan ne représente que partiellement la situation sanitaire du cheptel avicole québécois.

Une soumission consiste en un ou en plusieurs tissus ou animaux de même provenance et prélevés à la même date. Elle peut faire l'objet de plus d'un diagnostic.

En 2022, le LSA a reçu 1 343 soumissions, un nombre plutôt stable par rapport à celui de 2021 (1 329), tandis qu'en 2023, ce laboratoire a reçu 1 026 soumissions concernant les élevages commerciaux.

Sommaires par sous-catégorie aviaire

Les tableaux qui suivent présentent les principaux diagnostics d'intérêt par sous-catégorie aviaire ainsi que leur évolution depuis l'année 2020. Les pourcentages ont été calculés en fonction du nombre total de soumissions pour chaque sous-catégorie aviaire, ce qui permet de souligner l'importance des pathologies observées en fonction du nombre de soumissions reçues par un laboratoire.



Poulets à chair

Les infections à *E. cecorum* représentent toujours le diagnostic le plus souvent émis chez les poulets à chair, et ce, pour les quatre années présentées dans ce bilan. Contrairement au nombre de diagnostics de colibacillose, qui semble proportionnellement stable depuis 2021, le nombre de diagnostics d'infection à *E. cecorum* augmente chaque année depuis 2020. En 2023, la proportion de soumissions avec ce type de diagnostic était de 53 %, alors qu'elle s'élevait à 39 % en 2020.

En 2022, 9 cas de maladie de Newcastle lentogénique ont été notés. Ces cas étaient limités à quelques fermes avec des liens épidémiologiques dans la région de Lanaudière.

Tableau 1

Principaux diagnostics d'intérêt établis à la suite d'une nécropsie ou d'une biopsie pratiquée sur des poulets à chair dans les laboratoires du MAPAQ de 2020 à 2023

	2023	2022	2021	2020
Nombre de soumissions	815	1 139	1 023	877
Infection à <i>Enterococcus cecorum</i>	429 (53 %)	544 (48 %)	443 (43 %)	343 (39 %)
Colibacillose	370 (45 %)	518 (45 %)	431 (42 %)	319 (36 %)
Maladie infectieuse de la bourse (maladie de Gumboro)	200 (25 %)	254 (22 %)	218 (21 %)	152 (17 %)
Bronchite infectieuse	181 (22 %)	212 (19 %)	201 (20 %)	175 (20 %)
Hépatite à corps d'inclusion	72 (8,8 %)	109 (10 %)	130 (13 %)	92 (10 %)
Arthrite virale	71 (8,7 %)	151 (13 %)	142 (14 %)	109 (12 %)
Dyschondroplasie tibiale	53 (6,5 %)	88 (7,7 %)	108 (11 %)	120 (14 %)
Infection à <i>Enterococcus spp.</i>	38 (4,6 %)	34 (3,0 %)	24 (2,3 %)	23 (2,6 %)
Staphylococcie	21 (2,6 %)	31 (2,7 %)	26 (2,5 %)	22 (2,5 %)
Coccidiose	20 (2,5 %)	32 (2,8 %)	46 (4,5 %)	77 (8,8 %)
Salmonellose	11 (1,3 %)	8 (0,7 %)	9 (0,9 %)	10 (1,1 %)
Rachitisme	4 (0,5 %)	9 (0,8 %)	6 (0,6 %)	21 (2,4 %)
Aspergillose	2 (0,2 %)	5 (0,4 %)	8 (0,8 %)	6 (0,7 %)
Intoxication	2 (0,2 %)	1 (0,1 %)	0	4 (0,5 %)
Maladie de Marek	2 (0,2 %)	0	3 (0,3 %)	4 (0,5 %)
Entérite nécrotique	1 (0,1 %)	7 (0,6 %)	6 (0,6 %)	0
Laryngotrachéite infectieuse	1 (0,1 %)	0	1 (0,1 %)	0
<i>Mycoplasma gallisepticum</i>	1 (0,1 %)	0	0	0
<i>Mycoplasma synoviae</i>	1 (0,1 %)	0	0	0
Maladie de Newcastle lentogénique	0	9 (0,8 %)	0	0

Reproducteurs à chair (en production et de remplacement)

Chez les reproducteurs à chair en production, une diminution de plus de 60 % du nombre de soumissions a été notée en 2023 par rapport à 2022. La proportion de diagnostics de colibacillose est revenue au niveau de 2020 et de 2021 après avoir atteint 91 % des soumissions en 2022.

Chez les reproducteurs à chair de remplacement, les nombres de diagnostics de staphylococcie et d'infection à *E. cecorum* ont connu une augmentation en 2023.

Tableau 2

Principaux diagnostics d'intérêt établis à la suite d'une nécropsie ou d'une biopsie pratiquée sur des reproducteurs à chair dans les laboratoires du MAPAQ de 2020 à 2023

	2023	2022	2021	2020
Reproducteurs à chair en production				
Nombre de soumissions	9	23	34	30
Colibacillose	4 (44 %)	21 (91 %)	14 (41 %)	16 (53 %)
Staphylococcie	2 (22 %)	7 (30 %)	7 (21 %)	7 (23 %)
Coccidiose	0	2 (8,7 %)	1 (2,9 %)	2 (6,7 %)
Variole aviaire	0	1 (4,3 %)	1 (2,9 %)	0
Infection à <i>E. cecorum</i>	0	0	1 (2,9 %)	0
Bronchite infectieuse	0	0	0	2 (6,7 %)
Reproducteurs à chair de remplacement				
Nombre de soumissions	35	31	31	20
Colibacillose	11 (31 %)	11 (35 %)	17 (55 %)	8 (40 %)
Staphylococcie	10 (29 %)	6 (19 %)	4 (13 %)	4 (20 %)
Coccidiose	8 (23 %)	8 (26 %)	1 (3,2 %)	2 (10 %)
Maladie infectieuse de la bourse (maladie de Gumboro)	5 (14 %)	6 (19 %)	3 (9,7 %)	2 (10 %)
Infection causée par un réovirus	5 (14 %)	3 (9,7 %)	0	0
Infection à <i>E. cecorum</i>	6 (17%)	1 (3,2 %)	2 (6,5 %)	0

Pondeuses et poulettes commerciales

Chez les pondeuses commerciales en production, le diagnostic le plus souvent émis demeure celui de la colibacillose, tandis que, chez les poulettes commerciales de remplacement, la colibacillose est passée du diagnostic le plus fréquent en 2022 au sixième diagnostic le plus souvent établi en 2023.

Tableau 3

Principaux diagnostics d'intérêt établis à la suite d'une nécropsie ou d'une biopsie pratiquée sur des pondeuses ou poulettes commerciales dans les laboratoires du MAPAQ de 2020 à 2023

	2023	2022	2021	2020
Pondeuses commerciales en production				
Nombre de soumissions	22	38	48	59
Colibacillose	6 (27 %)	10 (26 %)	11 (23 %)	17 (29 %)
Mycoplasmoses à MS	3 (14 %)	6 (16 %)	2 (4,2 %)	3 (5,1 %)
Variole aviaire	3 (14 %)	1 (2,6 %)	4 (8,3 %)	4 (6,8 %)
Coccidiose	2 (9,1 %)	1 (2,6 %)	5 (10 %)	9 (15,3 %)
Bronchite infectieuse	1 (4,5 %)	4 (11 %)	2 (4,2 %)	4 (6,8 %)
Entérite nécrotique	1 (4,5 %)	1 (2,6 %)	2 (4,2 %)	2 (3,4 %)
Staphylococcie	0	4 (11 %)	1 (2,1 %)	2 (3,4 %)
Mycoplasmoses à MG	0	1 (2,6 %)	0	0
Pondeuses commerciales de remplacement (poulettes)				
Nombre de soumissions	19	16	19	10
Maladie infectieuse de la bourse (maladie de Gumboro)	4 (21 %)	0	2 (11 %)	2 (20 %)
Coccidiose	2 (11 %)	3 (19 %)	6 (32 %)	3 (30 %)
Bronchite infectieuse	2 (11 %)	1 (6,3 %)	2 (11 %)	0
Entérite nécrotique	2 (11 %)	0	1 (5,3 %)	1 (10 %)
Maladie de Newcastle lentogénique	2 (11 %)	0	0	0
Colibacillose	1 (5,3 %)	6 (38 %)	5 (26 %)	4 (40 %)
Staphylococcie	1 (5,3 %)	1 (6,3 %)	1 (5,3 %)	1 (10 %)
Maladie de Marek	0	0	2 (11 %)	0

Dindes

Chez les dindes, la fréquence des diagnostics d'infection causée par un réovirus semble stable depuis 2021. De plus, le type de lésion le plus fréquent en 2023 était celui de la ténosynovite, tandis qu'il s'agissait de l'hépatite les trois années précédentes.

Il est à noter également que le nombre de diagnostics de colibacillose a connu une augmentation en 2023 avec 38 % des soumissions étant affectées.

Tableau 4

Principaux diagnostics d'intérêt établis à la suite d'une nécropsie ou d'une biopsie pratiquée sur des dindes dans les laboratoires du MAPAQ de 2020 à 2023

	2023	2022	2021	2020
Nombre de soumissions	77	74	96	98
Colibacillose	29 (38 %)	16 (22 %)	21 (22 %)	23 (23 %)
Infection causée par un réovirus	14 (18 %)	15 (20 %)	16 (17 %)	9 (9,2 %)
Coccidiose	7 (9,1 %)	7 (9,5 %)	9 (9,4 %)	20 (20 %)
Staphylococcie	6 (7,8 %)	3 (4,1 %)	2 (2,1 %)	3 (3,1 %)
Salmonellose	5 (6,5 %)	6 (8,1 %)	4 (4,2 %)	21 (21 %)
Aspergillose	5 (6,5 %)	2 (2,7 %)	3 (3,1 %)	6 (6,1 %)
Ornithobactériose	3 (3,9 %)	3 (4,1 %)	5 (5,2 %)	5 (5,1 %)
Entérite nécrotique	2 (2,6 %)	4 (5,4 %)	5 (5,2 %)	2 (2,0 %)
Intoxication	1 (1,3 %)	0	3 (3,1 %)	2 (2,0 %)
Histomonose	0	1 (1,4 %)	2 (2,1 %)	2 (2,0 %)
Dyschondroplasie	0	1 (1,4 %)	0	3 (3,1 %)
Pasteurellose	0	0	3 (3,1 %)	4 (4,1 %)

Tableau 5

Répartition des diagnostics d'infection causée par un réovirus selon le type de lésion prédominante chez les dindes dans les laboratoires du MAPAQ de 2020 à 2023

	2023	2022	2021	2020
Ténosynovite	11	6	6	4
Hépatite	3	8	8	5
Encéphalite	0	1	1	0
Péricardite	0	0	1	0
Total	14	15	16	9